

08 septembre 2015

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le huit septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BARDET, Maire.

Présents: Alain BARDET – Monique PAPOT-LIBERAL – Jean-Paul BONNAUD – Sandrine DOMINGUES - Emilie SAPIN - Rémy CAVAILLES – Bernard DEPORTE - Catherine MARSAY - Eddy RENAUD – Didier CONNES – Alexis DURANTET – Olivier BERCHOUD - Daniel GROSBELLET - Philippe DURON – Murielle MONGUILLON.

Secrétaire : Monique PAPOT-LIBERAL

**2015-09-01 Approbation du document unique**

Par délibération du 10 février 2015, le conseil s'est engagé dans la mise en place d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels avec l'accompagnement mutualisé proposé par le CDG 42.

Mme Domingues, 3<sup>o</sup> adjointe, explique donc que pour mettre en place le document unique d'évaluation des risques professionnels obligatoire dans chaque commune, un groupe de travail composé de la secrétaire, de l'assistant de prévention (M. MONGUILLON- agent technique) et d'elle-même s'est réuni à plusieurs reprises et avec 3 autres communes et le chargé de prévention du CDG.

Les agents de la commune ont participé également à la démarche en exposant leur travail, les risques professionnels éventuels et les mesures de prévention en place ou à créer.

Puis elle présente la méthode utilisée qui prend en compte des critères de cotation tels que la fréquence (F), la gravité (G) qui vont déterminer un risque initial auquel on applique les moyens de prévention déjà en place (niveau de maîtrise) pour donner le risque résiduel.

C'est sur la base de ce risque résiduel que la commune devra mettre en place des actions de prévention immédiate / prioritaire ou nécessaire.

Il est fait remarquer qu'il n'y a pas de risque résiduel élevé, mais des risques moyens (actions de prévention à mettre en place) voire faible (action non prioritaire voire surveillance).

Ouïe cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE le document unique d'évaluation des risques professionnels présenté

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 10/09/15  
publication le 11/09/15

- SOLLICITE l'avis du Comité technique intercommunal du Centre de Gestion en session Hygiène et Sécurité
- DIT que ce document unique sera présenté également aux agents de la commune

08 septembre 2015

**2015-09-02 Adhésion au service de Système d'Information Géographique WEB : Géoloire42**

Le maire présente au conseil municipal le service proposé par le SIEL pour l'accès à la plateforme SIG départementale Géoloire42.

Dans le cadre de sa mission de coordination des conventions de numérisation du cadastre et conformément à ses statuts (art 2-IV et 2-V), le SIEL intervient pour mutualiser un certain nombre de dépenses liées à l'utilisation du cadastre informatisé. Dans ce contexte, il a mis en place, avec ses partenaires, une plateforme cartographique à destination de ses adhérents.

Lors de la réunion du 29/06/2015, le bureau du SIEL a décidé l'évolution des compétences optionnelles existantes, fournitures de données cadastrales informatisées.

L'offre de base comprend pour un montant annuel de 200 € :

- 1/ accès individualisé et sécurisé au portail [www.geoloire42.fr](http://www.geoloire42.fr)
- 2/ accès à l'application cadastrale / PLU, exploitation du plan et de la matrice cadastrale (données Majics)
- 3/ mise à jour des données cadastrales assurées par le SIEL
- 4/ intégration et consultation du PLU s'il est numérisé selon les standards du CNIG
- 5/ consultations des réseaux électriques et gaz
- 6/ accès aux données du Référentiel à Grande Echelle de l'IGN

Ce service propose également les options suivantes :

- 1/ passerelle vers ADS : mise en place d'une passerelle vers un logiciel d'application du droit des sols (montant 120 €/an)
- 2/ portabilité : visualisation sur tablette ou smartphone (montant = 120 €/an)
- 3/ grand public : interface grand public (diffusion des données ouvertes via internet) (montant = 120 €/an)
- 4 /pack 4 thématiques : ajout de données propres à la collectivité par thématiques (réseau d'eau, assainissement, signalisation, points de collecte,...) (montant = 120 €/an/pack)
- 5/ accès au logiciel ADS, cart@ds: accès au logiciel d'application de droit des sols, permettant l'instruction des dossiers par la collectivité (montant = 753 € la 1<sup>ère</sup> année puis 94 € /an jusqu'à la 6<sup>o</sup> année)

L'adhésion à l'offre de base est prise par délibération du conseil pour une durée de 6 ans ; elle est possible en cours d'année.

L'adhésion aux options est possible à tout moment et jusqu'à échéance de l'adhésion principale, le montant de la contribution s'ajoutant à celui de l'offre de base.

Le montant de la contribution est lié au classement de la collectivité (A,B,C,D,E,F) sauf pour l'option 5.

Ouïe cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité de ses membres :

- DECIDE d'adhérer à Géoloire42 à compter de l'exercice 2015, à l'offre de base pour une durée de 6 ans pour un montant de 200 €/an
- S'ENGAGE à verser la contribution annuelle correspondante de 200 €
- S'ENGAGE à s'acquitter de la déclaration CNIL AU-01

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 10/09/15  
publication le 11/09/15

- DECIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour les cotisations
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

08 septembre 2015

**2015-09-03 Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que d'ici le 27 septembre 2015, les collectivités qui n'ont pas rendu leurs établissements recevant du public (ERP) en conformité avec la loi doivent élaborer un agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap),

Une ordonnance n° 2014-1090 du 01/01/2015 permet de prolonger au-delà de 2015, le délai de mise en accessibilité des ERP en contre partie de la mise en place d'un dispositif de suivi de l'avancement des travaux prévus.

La durée d'exécution de l'Ad'Ap ne peut excéder trois ans à compter de son approbation.

Les diagnostics d'accessibilité élaborés par la société Sorméa en 2013 ont été analysés avec les adjoints, et un état des lieux de la mise en accessibilité des ERP de la commune est fait (travaux à prévoir).

Il est donc proposé l'agenda suivant sur 3 ans :

- Mise en accessibilité de la mairie et de l'église en 2016 pour un montant HT d'environ 8 500 € hors études
- // de l'école, la cantine, et le centre de loisirs en 2017 pour environ 17 650 € HT hors études
- // de la MTL en 2018 pour un montant HT de 11 080 € hors études

Il est précisé que la commune devra faire appel à un architecte pour que les conditions d'accessibilité soient respectées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil :

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 10/09/15  
publication le 11/09/15

- APPROUVE l'agenda d'accessibilité programmé afin de rendre accessible les ERP
- AUTORISE le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda tel qu'il est décrit

**2015-09-04 Service périscolaire (modalités de facturation)**

1/ Il est rappelé les tarifs du service périscolaire et la volonté de la mairie de laisser aux familles la possibilité d'échelonner les paiements.

Une régie a été créée pour effectuer les règlements en mairie et il convient de définir ces modalités de versement.

Vu le règlement du service périscolaire approuvé par le conseil le 24 juin 2015,  
Considérant les tarifs appliqués par enfant pour l'année scolaire,

Après en avoir délibéré, le conseil à la majorité de ses membres (14 pour/ 1 abstention) :

- DIT que la facturation sera unique pour toute somme < 100 € et payable avant le 30 sept
- DIT que la facturation sera en 3 fois pour toute somme comprise entre 100 € et 300 € et payable avant le 30 sept / 30 oct / 30 nov

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 14/09/15  
publication le 14/09/15

- DIT que la facturation sera en 5 fois pour toute somme > 300 € et payable avant le 30 sept / 30 oct / 30 nov / 30 déc / 30 janv
- DIT que la facturation du tarif exceptionnel sera mensuelle et payable avant le 15 du mois suivant

# Commune de NOAILLY

08 septembre 2015

2/ Mme Papot-Liberal, 1<sup>ère</sup> adjointe, fait part du bilan à 1 semaine des inscriptions en garderie et signale que sur 68 familles, 59 ont rendu le dossier d'inscription ; les 9 restant fréquentant pourtant les tap ou études voir la cantine pour le repas de Noël. Des rappels de documents sont donc faits surtout pour les attestations d'assurances puisqu'il en faut une pour la mairie et une pour l'école. Mme Papot-Liberal que les enfants inscrits en TAP ne peuvent partir qu'à 16 h 30.

3/ Monsieur le maire signale que suite à la circulation de mails, « de rumeurs » sur facebook, une réunion avec certains parents, à leur demande, a eu lieu en août concernant principalement le mercredi après-midi. A partir de cette réunion, la mairie a demandé à ce que les parents intéressés s'inscrivent. Monsieur le maire déplore que seulement 5 enfants soient inscrits à ce jour, et demande des explications aux parents présents dans l'assistance.

## Interventions *des parents* et réponses des élus

*\* Les familles essayent de rationaliser les coûts car elles n'ont pas de subvention et sollicitent les parents*

*\* Les enfants sont confiés à d'autres parents devant l'école pour 10 min car les coûts sont importants pour seulement 10 min*

*\* Le service du mercredi après-midi peut intéresser d'autres parents l'année prochaine – il ne faut pas fermer cette possibilité et avancer dans la démarche.*

*\* Mettre un mot dans les cartables pour l'inscription du mercredi AM car certains parents n'ont pas vu le mot au portail*

*Y aura-t-il quelque chose de mis en place pour les 5 enfants inscrits car un enfant de 7 ans rentre tous seul chez lui*

☞ La demande des parents est comprise mais pour si peu d'inscription les coûts seraient trop élevés

*\* Les familles prennent des nounous ou 1/2 journée de congés mais seraient peut-être intéressées pour un mercredi de temps en temps*

*\* Y a-t-il besoin de 2 personnes à partir de 17 h30 les autres jours , cela permettrait de récupérer les heures pour le mercredi AM*

*\* Il faudrait un planning mensuel (et non pas annuel)*

*\* Avoir un forfait annuel, c'est une organisation « débile », on paie les erreurs du centre de loisirs payé par la mairie*

- Concernant les subventions de la CAF, Mme Papot-liberal précise que la commune de la Bénisson Dieu n'en n'a pas.

L'avenant de renouvellement du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) n'a pas été signé puisque la commune n'a pas mis en place un accueil de loisirs déclaré, il n'y aura donc pas de subvention de la CAF. L'agrément de la CAF est donc annulé

☞ *Certains parents ont eu une autre version de la CAF*

- Parents et élus décident donc de demander une réunion avec la CAF pour avoir les mêmes info en même temps.

- Si les parents veulent monter un accueil de loisirs déclaré c'est bien et l'association aura des subventions de la CAF

☞ *si le centre assure une bonne gestion ,le projet est viable – une simulation a-t-elle été faite et proposé aux parents ?*

- Attention pour un accueil déclaré les taux d'encadrement sont plus exigeants

- Monsieur le maire donne lecture de la réponse de Roannais agglomération à la demande de subvention d'une famille de Noailly

- Le transfert vers d'autres centres s'avère trop coûteux.

*Il est précisé contrairement au discours d'introduction de monsieur le maire que ce ne sont pas des rumeurs qui ont circulé sur facebook, mais un échange entre parents qui aurait très bien pu se faire au portail de l'école. Il n'y a pas de conflits entre parents et mairie.*

# Commune de NOAILLY

08 septembre 2015

- Il est rappelé que la commission garderie s'est réunie de nombreuses fois et a établi un budget en tenant compte du portefeuille des parents et de la commune. Faire du cas par cas deviendrait trop compliqué et une charge de travail considérable.

Pour conclure, la mairie contactera la CAF pour organiser une réunion avec les parents

## 2015-09-05 Décision modificative

Le conseil approuve le transfert de crédits suivants

<b><u>Accusé de réception</u></b> Réception en sous-Préfecture de Roanne 11/09/15 publication le 14/09/15	en dépenses d'investissement :	
	c/020 (dépenses imprévues)	- 216€
	c/2313-137 (MTL)	+ 216 €

## 2015-09-06 Bar-restaurant Le Noailly (reprise du matériel)

Monsieur le Maire fait part au conseil de la dédite du gérant du bar Le Noailly au 29 février 2016. Il rappelle que les murs et la licence IV sont propriété de la mairie, le matériel nécessaire à l'activité commerciale étant propriété du gérant.

M. Pouzerat Raphaël, gérant du bar souhaite vendre le matériel au tarif de 15 000 €. Sur demande de la mairie, une évaluation a été faite par une entreprise spécialisée entre 8 000 et 10 000 € sans le mobilier de la salle.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la reprise ou non du matériel et si oui à quel tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil à la majorité de ses membres :

- ACCEPTE (12 pour/ 3 contre) la reprise du matériel du bar-Restaurant Le Noailly

<b><u>Accusé de réception</u></b> Réception en sous-Préfecture de Roanne 14/09/15 publication le 14/09/15	- PROPOSE à la majorité (7 pour) la reprise au tarif de 10 000 €
	- AUTOIRISE le maire à signer les actes à intervenir
	- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

## Bâtiments communaux

Epicerie / logement : actuellement, ils ont un compteur commun EDF ; il conviendra de les séparer pour plus de commodité

La Grange : une réunion avec le comité des fêtes a eu lieu suite à la proposition de location de la Grange

Il est précisé que d'autres communes prêtent gratuitement le local pour stocker le matériel des associations, qui animent le village avec des équipes bénévoles.

Il est rappelé que le comité des fêtes avait demandé à louer la Grange d'où la proposition de loyer.

Proposition : à la majorité (14 pour – 1 abstention) le conseil décide de prêter le local au comité des fêtes et au Foyer les Copains dans l'attente de l'agrandissement de la MTL

08 septembre 2015

Salle Eugénie Thévenet

Carrelage, faïence finit – électricité, plomberie et crépi à venir  
Il reste à traiter le problème de la réserve d'eau et du téléphone

**Rentrée scolaire 2016**

En octobre une réunion entre mairie et direction pédagogique sera programmée pour étudier l'ouverture d'une 5<sup>o</sup> classe

**Questions diverses**

\* Suite à la subvention de Groupama (300 €) et du crédit agricole (900 €) une cérémonie de réception du défibrillateur sera organisée le samedi 07 novembre à 11 h à la MTL . Elle sera précédée par la formation d'utilisation à 9 h 15 à laquelle seront conviés les élus, les présidents d'associations, les agents, et l'école.

Il conviendra de signaler au SDIS la présence du défibrillateur, dont l'emplacement reste encore à décider (mairie / épicerie / MTL )

\* Remerciement du Centre Léon Bérard pour la subvention accordée

\* Sécheresse : des administrés demande la reconnaissance en commune sinistrée pour les assurances

\*- Chicanes sur la RD 27 : certains élus les trouvent trop rapprochées – de plus elles sont arrachées volontairement, ne faudrait-il pas porter plainte ?

\* Passer du désherbant sur les chemins re-goudronnés

\* Le panneau « sens interdit à 30 m sauf riverains » sur la RD 27 avant la croix mission en montant va bientôt arrivé

\* Visite du circuit ordures ménagères avec Roannais Agglomération pour le chemin des Courreaux : monsieur le maire précise que tout va être revu pour faire des regroupements de maisons avec des bacs collectifs

\* réponse à une demande de location de la salle du gîte pour un après-midi : voir le régisseur mais aucun tarif exceptionnel n'est prévu.

La séance est levée à 00 h 15